

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2008



L'an deux mil huit et le dix sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Michel PRONESTI, Maire d'Aramon.

PRESENTS : Michel PRONESTI – Mercédès PLATON – Jean-Marie ROSIER – Marie-Thérèse ESPARRE – Christian PICHOT – Fanny SAINT MICHEL – Jean-Claude NOEL – Magali SAGNIER – Almérido MILLAN – Corinne PALOMARES – Edouard PETIT – Antonella VIACAVA – Jean-François BARDET – Wijnanda HOFLAND René PHILIP – Pascale PRAT – Marc HERAL – Mercédès MATEU MIGUEL – Jean-Claude PRAT – Béatrice IOUALALEN – Cédric SARAGOSA – Chantal DURAND – Martine GRASSET – Bruno OMS – Pierrette ROCHAS Claudine JETON – Claire MICOLON DE GUERINES

1°) SECRETARIAT DE SEANCE

Madame Magali SAGNIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2°) APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le compte rendu du 23 juillet 2008 est adopté à l'unanimité.

3°) LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

Aucune affaire ajoutée et retirée.

4°) ARTICLE L.2122.22 DU CGCT : DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE

▪ **Travaux – Hall des Sports – Remplacement du sol sportif de la halle des sports**

L'offre retenue est celle de l'entreprise ENVIROSPORT ENTREPRISE – AMIENS pour un estimatif de 44 363,80 € HT.

Une subvention de 15 % est allouée par la Communauté de Communes du Pont du Gard.

5°) INFORMATIONS DU MAIRE :

- En raison d'une valise oubliée sur le site, SANOFI a déclenché un P.O.I. le 11 septembre.
- EDF est en phase de pré-couplage de la tranche 1. De petits dysfonctionnements ont eu lieu, ce qui a engendré des fumées noires. Le couplage définitif est prévu vers le 15 octobre 2008.
- M. BRUGUIER, Directeur de la maison de retraite, informe qu'une réception sera donnée le 16 octobre à 11 h 00 sur le site pour la pose de la première pierre. Tous les élus seront invités.
- Les gens du voyage : Nous ne sommes pas dans l'obligation d'accueillir ces gens car nous n'avons pas les structures adaptées (sanitaires, etc...) . Cependant quand la situation s'impose, on essaye de trouver un terrain d'entente car une fois installés (même sans autorisation), nous sommes obligés de les garder 48 h .
Devant ces faits, des décisions seront prises pour que la situation ne se reproduise pas, d'une part, en limitant l'accès et d'autre part, en embellissant les espaces par des pierres de taille de carrière.

- Les élections sénatoriales ont lieu le 21 septembre 2008. Un covoiturage est organisé.
- Ecoles : 80 % des travaux ont été réalisés durant l'été. Les derniers travaux seront réalisés pendant les vacances de la Toussaint et de Pâques.
Sécurité des enfants : La Police Municipale ne fait plus l'accueil et la sortie des écoles. Elle sera remplacée par du personnel communal. Pour commencer, la Police Municipale accompagne ce personnel puis disparaîtra ensuite pour effectuer son vrai rôle.
La commune a demandé à M. et Mme Guy d'Aramon de céder une partie de parcelle afin de réaliser une autre sortie de l'école Rabelais . A ce jour, pas de réponse. Un deuxième courrier leur a été adressé.
- Le Forum des associations aura lieu le 4 octobre. Le Maire profitera de cette manifestation pour accueillir les nouveaux arrivants.
- La visite de l'usine Expansia avec les élus est prévue le 24 octobre 2008.
- En raison d'une surcharge de travail aux espaces verts, un poste devrait être créé.
- L'accès au chemin de la lionne s'effectue à compter du 1^{er} octobre 2008 par l'avenue du Général de Gaulle. Sens rond point COMAR avenue de la Gare. Un arrêté a été pris.
- Un plan de signalisation de la commune est à l'étude en concertation avec les riverains.
- Projet vidéo surveillance : le projet n'est pas finalisé.
- Un chantier d'insertion pourrait être envisageable sur notre commune (Travaux jardins familiaux, débroussaillage de la lône ou divers travaux dans la forêt).
- Le local situé Place Hoche nous a été sollicité par les commerçants (forte demande). Une réflexion et une étude s'imposeront car nous avons des soucis devant la baisse de l'immobilier, la baisse des prêts et pour les promoteurs.
- P.O.S. : la DDE a donné son aval pour le projet SHOPI
- SEGARD : une réunion aura lieu prochainement pour faire le point
- Une réunion publique est prévue le 15 novembre à 10 h 00 ayant pour ordre du jour : la ZAC, les finances et projet de Gazoduc.
- Un projet de gazoduc a été présenté aux élus. Une information plus élargie aux habitants sera faite au cours d'une réunion publique prévue le 15 novembre.
- Contentieux avec M. BEGOU : M. Begou a été débouté
- Contentieux avec M. AGEZ : nous attendons les conclusions
- VEOLIA : Si la DSP est caduque , un projet de régie municipale sera étudié.
- Eglise : La réhabilitation de l'église est prévue. Création d'un groupe de travail afin de réfléchir aux travaux par ordre de priorité.
- Un jumelage serait envisageable avec un village d'Italie afin d'associer nos cultures. Des fonds européens existent pour créer des liens avec l'étranger. Le Maire a proposé de faire venir une délégation d'élus aux alentours du 11 novembre.
- Fêtes : Dans l'ensemble, un bilan positif est constaté malgré quelques petits dysfonctionnements en matière de gestion, de prévisionnel sur les finances.

6°) SMICTOM – MODIFICATION DES STATUTS

Jean-Marie ROSIER prend la parole :

Lors de la séance du 8 juillet 2008, le comité syndical du SMICTOM a porté modification de ses statuts. Il s'agissait de redéfinir les articles suivants :

Article 1 : Formation du Syndicat

La modification intègre dans les éléments constituant le syndicat deux arrêtés préfectoraux. L'un du 10 juillet 2003 définissant la compétence d'élimination des déchets des ménages et des déchets assimilés pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon. L'autre donnant à la Communauté de Communes du Pont du Gard la même compétence.

Article 2 – Objet du Syndicat

Il est ajouté que les déchets ménagers devront répondre aux caractéristiques définies par les directives européennes, les lois et les règlements français en vigueur.

Article 8 – Composition du bureau syndical

Il est question de la suppression d'un secrétaire et de 6 assesseurs pour les remplacer par deux vice-présidents.

Il s'agit d'approuver ces modifications.

Mme GRASSET demande pourquoi les assesseurs sont supprimés pour les remplacer par des vice-présidents ?

M. ROSIER informe que M. BEL souhaite que les personnes désignées soient moins nombreuses mais qu'elles soient plus présentes et plus compétentes.

Mme GRASSET souligne que les vice-présidents sont rémunérés et qu'elle est contre cette multiplication d'indemnités qui a un coût élevé pour les communes.

M. le Maire partage cet avis.

Adopté à la majorité (1 abstention : M. GRASSET)

7°) INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE

M. Almérido MILLAN prend la parole :

Chaque année, le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales fait l'objet d'une revalorisation au même taux que les indemnités allouées aux agents publics. Cette revalorisation au titre de l'année 2008 est de 0,79 % conformément aux directives du ministère de l'intérieur dans sa circulaire NOR/INT//A/87/00006/C du 8 janvier 1987. En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises est de 464,49 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Il est proposé de l'attribuer au taux de 100 % à M. le Curé de la paroisse d'Aramon.

M. GRASSET demande à qui est allouée cette somme compte tenu qu'il n'y a plus de curé.

M. ROSIER : Cette somme sera distribuée aux personnes s'occupant de la paroisse.

Adopté à l'unanimité

8°) CATASTROPHE NATURELLE – DON A LA COMMUNE DE HAUTMONT

Dans la nuit du 3 au 4 août 2008, la région du Nord, et plus particulièrement la commune d'Hautmont, a été durement frappée par une mini tornade causant trois morts et d'innombrables dégâts . Devant l'ampleur de cette catastrophe, la municipalité propose de voter un don de 1 500 € en faveur des sinistrés d'Hautmont. Dit que cette somme sera versée au CCP ouvert par le CCAS de cette commune.

Adopté à l'unanimité

9°) MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE COMPOSTAGE DES BOUES POUR LA STATION D'EPURATION DE 4 500 EH

M. Jean-Marie ROSIER prend la parole :

Monsieur le Maire rappelle au conseil la construction de la nouvelle station d'épuration communale et la nécessité de définir une filière d'élimination pérenne des boues produites. En effet, il est envisagé de mettre en œuvre un dispositif de traitement complémentaire des boues sur le site de la nouvelle station, qui permettra de s'affranchir de prestataires extérieurs.

Pour la mise en place de ce traitement, Monsieur le Maire indique l'obligation de faire appel à un maître d'œuvre.

Ainsi, Monsieur le Maire fait part de la procédure de consultation engagée pour la désignation du maître d'œuvre, consultation réalisée dans le cadre de la procédure adaptée. Monsieur le Maire précise le déroulement de la consultation qui a permis de choisir le cabinet Cereg de Gallargues, cabinet présentant les meilleures garanties et un taux de rémunération de 7,5 %.

Pour finaliser la mission du Cereg, il sera établi un marché de maîtrise d'œuvre, sur la base du taux de rémunération proposé.

Des subventions seront demandées aux différents organismes.

Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 90 %.

Adopté à l'unanimité.

10°) ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC

M. Almérido MILLAN prend la parole :

Les comptables publics sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance, en contrepartie desquelles ils perçoivent une indemnité.

Décide d'attribuer à Mme Suzy Vanneyre, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 pour la durée de ce mandat.

Cette indemnité se cumule avec l'indemnité allouée à l'occasion de la confection des documents budgétaires dont le montant est de 45.73 €.

M. PETIT souligne qu'il n'est pas normal que des fonctionnaires effectuent des prestations supplémentaires et de ce fait rémunérés.

Adopté à l'unanimité.

11°) BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 2

M. Almérido MILLAN prend la parole :

La nouvelle station d'épuration est en service depuis plusieurs mois. Les dernières réunions de chantier ont permis de relever certaines réserves pour garantir la commune sur le respect du cahier de charges et la conformité que nous sommes en droit d'attendre. Cela conditionne la réception définitive de l'ouvrage et ses équipements.

Il a été nécessaire d'ouvrir des contrats EDF, au nom de la commune, depuis cette mise en service. Les consommations d'énergie nous sont facturées et sont ensuite prises en charge par notre délégataire de service la SCAM.

Pour mener à bien cet ensemble d'écritures comptables, il convient ce soir de valider la Décision Modificative N° 2 du budget assainissement.

Les dépenses d'énergie seront inscrites à l'article 6061 : fournitures non stockables
11.000 €

Les recettes de la SCAM seront inscrites à l'article 77 : produits exceptionnels
11.000 €

Le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de
139.464 ,35 €.

Adopté à l'unanimité.

12°) FONCIER – CESSION DE PARCELLE A M. MOREAU JEAN-SEBASTIEN

M. Jean-François BARDET prend la parole :

Monsieur MOREAU Jean-Sébastien a sollicité la commune en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée section D N° 2078 Lieudit « Le Moulon » située dans la zone NC du POS et d'une contenance de 457 m².

Cette parcelle, a été évaluée à 200 € par les services fiscaux.

Les services techniques n'ont pas d'objections à formuler et ce délaissé ne fait l'objet d'aucun projet ou usage prévisible.

Adopté à l'unanimité.

13°) ZAC DES ROMPUDES – CESSIONS DE TERRAINS – AVENANTS AU C.C.C.T. – HABITAT INDIVIDUEL

M. Jean-François BARDET prend la parole :

L'agrément de notre conseil aux diverses cessions de terrains dans le cadre de la ZAC des Rompudes prend la forme de l'approbation d'avenants au cahier des charges de cession de terrains (CCCT).

Il s'agit ici d'agréer les acquéreurs de parcelles individuelles, à savoir :

- M. et Mme RABASA Olivier
- Melle LEPAGE et M. INGENITO

Adopté à l'unanimité.

DIVERS :

M. PETIT informe les élus qu'il a pris contact avec le Conseil Général du Gard concernant la zone d'accueil des camping cars. Pour obtenir une subvention, il faut que le projet soit intercommunal. Le dossier doit être déposé rapidement.

M. OMS a eu le sentiment que l'étude d'une nouvelle réserve foncière (séance du 23/07) n'a pas été étudiée logiquement et qu'il n'y a pas eu de communication à ce sujet.

L'ordre du jour étant traité, M. le Maire lève la séance à 22 h 20.